

L'AJEFNB LANCE SA MARQUE DE POINT DE SERVICE !

L'accès à la justice dans la langue de votre choix – un droit, un choix, une réalité ! Dans le cadre de ses activités de sensibilisation des droits linguistiques auprès de la société néo-brunswickoise, l'AJEFNB a lancé, le 28 février dernier, un écriteau tout à fait unique. Cet écriteau permet aux cabinets d'avocats intéressés (tant anglophones que francophones) d'afficher leur bilinguisme. L'Association diffusera par la suite l'écriteau, accompagné de dépliants explicatifs, à de nombreux bureaux d'avocats dans la province, afin que les justiciables soient mis au courant de leurs droits linguistiques et de leur droit d'être servis dans la langue de leur choix.

Vous vous souviendrez que ce projet fait partie d'un *Plan de communication national* développé par la Fédération des associations de juristes de common law (FAJEFCL) mais spécifique au Nouveau-Brunswick. L'AJEFNB continuera à diffuser le matériel au fur et à mesure que les bureaux d'avocats en feront la demande et jusqu'à l'épuisement des stocks. Avec cette campagne, l'AJEFNB veut rappeler aux francophones et aux Acadiens qu'ils peuvent et ont le droit d'obtenir leurs services juridiques dans la langue officielle de leur choix. Sincères remerciements à Justice Canada pour leur appui financier !

RENCONTRE AVEC LE SOUS- MINISTRE DE LA JUSTICE

Des membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB ont rencontré Yvon LEBLANC, sous-ministre de la Justice, à la mi-janvier. Les discussions ont surtout porté sur le rapport déposé par le commissaire aux langues officielles par rapport à la publication simultanée des décisions des tribunaux dans la province et la question du bilinguisme

institutionnel, plus précisément au sein de l'appareil judiciaire, ainsi que l'absence de statistiques et d'une coordination entre les administrateurs du processus judiciaire. L'exemple soulevé fut celui où une partie à un litige doit rappeler son choix de langue à chaque étape d'une procédure. L'AJEFNB trouve cette situation tout à fait inacceptable et voudrait que des mesures concrètes soient mises en place pour éviter que le fardeau soit placé sur la partie plaignante et également pour éviter des délais indus lorsque le choix est de procéder en français. Le sous-ministre s'est engagé à mettre sur pied un comité mixte qui aura comme mandat de trouver des solutions pratiques pour la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick qui ont trait à l'administration de la justice. C'est un dossier à suivre.

GÉRARD SNOW EST NOMMÉ À L'ORDRE DU CANADA !

C'est le 20 février dernier que la gouverneure générale du Canada, son excellence la très honorable Michaëlle JEAN, annonçait les nouvelles nominations au sein de l'Ordre du Canada. Les nominations sont faites sur recommandation du Conseil de l'Ordre du Canada, présidé par le juge en chef du Canada, la très honorable Beverley MCLACHLIN. L'Ordre du Canada a été établi en 1967 dans le but de reconnaître les réalisations et les services exceptionnels dans divers champs d'activité humaine. Il s'agit de la plus haute distinction honorifique de notre pays pour l'œuvre d'une vie entière. Nos plus sincères félicitations à Gérard SNOW, de Moncton, qui a été fait membre de ce prestigieux Ordre ! Gérard SNOW appuie l'AJEFNB depuis ses débuts.

NOS PROJETS, EN BREF

Promotion de la poursuite d'études en droit : Pour ce faire, nous nous déplacerons dans la province et ferons possiblement appel à des membres de l'AJEFNB dans diverses régions de la province pour participer à nos activités. Une pochette contenant un dépliant, des cartons descriptifs ainsi qu'un CD-ROM, sera diffusée lors de ces visites aux écoles ciblées.

Journée du droit pour les élèves des écoles secondaires de la province. Un dépliant et des pancartes ont été développées. Les visites dans les écoles se feront pendant la semaine du 16 au 20 avril 2007. Plein d'activités intéressantes sont prévues.

Camp d'été en droit : Nous vous rappelons que le Camp d'été en droit aura lieu pendant la semaine du **24 au 29 juin 2007** à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Vous pouvez dire à vos jeunes intéressés de surveiller la diffusion des dépliants dans les écoles.

Nouveau site Web : L'AJEFNB est toujours en attente d'une réponse à sa demande de subvention.

Session en droit collaboratif : L'AJEFNB a déposé une demande de financement et souhaite pouvoir offrir des sessions dès l'automne 2007. Plusieurs membres ont pris le temps de répondre à notre petit sondage et nous vous remercions pour votre intérêt et vos commentaires.

Journées de formation en droits linguistiques : Pour des raisons hors de son contrôle, l'AJEFNB a remis ce projet à l'automne 2007. Nous vous tiendrons au courant de nos démarches dans les mois à venir.

Vous avez des idées de projets ou désirez discuter de dossiers avec nous ? Vous pouvez communiquer avec Claire LEVASSEUR, en composant le 506-853-4154 ou à directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

À LA RECHERCHE DE DOCUMENTS JURIDIQUES

L'AJEFNB est toujours à la recherche de **documents hypothécaires** en provenance d'institutions financières, en français. Si vous avez des renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer directement avec Florian ARSENAULT en composant le (506) 548-8821 ou par courriel à l'adresse farseno@nb.aibn.com.

PROFIL D'UN MEMBRE

L'hon. Michel ROBICHAUD – Diplômé de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie, le juge Robichaud a été admis au Barreau en 1973. Il a par la suite pratiqué au sein du cabinet Robichaud Williamson Theriault & Johnstone et a été nommé conseiller de la Reine en 1996.

Le juge Robichaud n'est pas le seul membre de sa famille à s'être intéressé au droit. Ses arrière-cousins ont été membres de la magistrature au Nouveau-Brunswick; Albany à la Cour suprême et Albert à la Cour provinciale. Dès son arrivée de la *Deuxième Guerre mondiale*, son père obtenait son diplôme en droit. On pourrait dire que le droit lui coule dans les veines !

Ses contributions à la vie communautaire de son milieu sont nombreuses : la Régie de la santé, la Commission de l'aéroport, la Commission des déchets solides, pour n'en nommer que quelques-unes. Et n'oublions pas son passage au Club Richelieu de Bathurst (en tant que président).

Pour ceux et celles qui l'ont côtoyé lorsqu'il était avocat, son appréciation du détail et du « gros bon sens » sont des qualités qui ont été le plus appréciées. Nous lui souhaitons donc le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Sacha D. MORISSET
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

LA JOURNÉE DU DROIT, UN FRANC SUCCÈS !

La journée du droit, un projet réussi ! La Journée du droit est une activité nationale annuelle (instituée en 1983) pour commémorer l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et qui vise à informer le public, plus particulièrement les jeunes, sur le rôle du droit et du système judiciaire, par le biais de multiples activités et projets. C'est donc pendant le mois d'avril que la directrice générale de l'AJEFNB, Claire LEVASSEUR, accompagnée de son adjointe de projet, Martine DES ROCHES, ont **visité plusieurs écoles** franco-phones de la province pour marquer cette importante journée. Les écoles de niveau secondaire dans les régions de Bouctouche, Dalhousie, Néguaq, Rogersville, Saint-Louis-de-Kent et Saint-Jean faisaient partie de la tournée. Les élèves ont participé à différentes activités, dont un jeu de type Génie en herbe. Les questions portaient, entre autres, sur la Charte, les lois sur les langues officielles, la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, etc. L'appréciation de cette activité par les participants et les enseignants a de loin dépassé nos attentes – plusieurs écoles souhaiteraient pouvoir répéter l'expérience l'an prochain.

L'AJEFNB a également publié **un cahier informatif** dans l'édition du 17 avril (soit la Journée du droit) du quotidien L'Acadie Nouvelle. La publication de ce cahier cadrerait bien avec l'objectif que s'était donné l'AJEFNB, c'est-à-dire de sensibiliser les jeunes à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et de les informer sur d'autres sujets, notamment le piratage de CD, le plagiat, la violence dans les relations et la conduite avec facultés affaiblies. Là encore, les commentaires reçus dans les jours qui ont suivi la diffusion du livret ont été très positifs et encourageants.

L'AJEFNB en profite pour remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce projet, ainsi que le ministère de la Justice du Canada pour son appui financier. Vous voulez en savoir davantage ? Visitez notre site Web au www.ajefnb.nb.ca.

L'AJEFNB FAIT LA PROMOTION DES ÉTUDES EN DROIT

Le DROIT, une formation qui ouvre des portes !

Dans le cadre du Plan de communication national, l'AJEFNB a développé une pochette contenant un dépliant, des cartons descriptifs ainsi qu'un CD-ROM, décrivant en bref et dans différents formats, les diverses carrières qui s'offrent à ceux et celles qui choisissent de poursuivre leurs études en droit. Par la suite, les pochettes ont été diffusées aux conseillers en orientation à travers la province, dans toutes les écoles secondaires **francophones** et dans toutes les écoles secondaires **anglophones** ayant un programme d'**immersion**. Sincères remerciements à tous les membres de l'équipe pour un travail exceptionnel et également au ministère de la Justice du Canada pour son soutien financier si généreux. Nous vous invitons à visiter le site Web de l'AJEFNB pour en savoir plus long.

CAMP D'ÉTÉ EN DROIT

Nous vous rappelons que le Camp d'été de cette année aura lieu du **24 au 29 juin** à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. L'AJEFNB est fière de pouvoir offrir ce camp pour la 5e année consécutive. Renseignements ? N'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale de l'AJEFNB, Claire LEVASSEUR, en

composant le 506-853-4154 ou par courriel à l'asderes directiongenerale@ajefnb.nb.ca ou encore en coannstult le site Web de l'Association.

SESSIONS EN DROIT COLLABORATIF OFFERTES CET AUTOMNE !

En étroite collaboration avec l' AJEFNB, l' Association du Barreau canadien-section N.-B. (ABC-NB) va offrir deux sessions en droit collaboratif, en français, à l'automne 2007. Une des sessions sera offerte à Moncton, les 24 et 25 septembre (lieu à déterminer) et l'autre à Edmundston les 27 et 28 septembre, au Château Edmundston. **Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées !** Pour vous renseigner davantage ou pour vous inscrire, vous pouvez visiter le site Web de l'ABC-NB à l'adresse www.cba.org/NB (possibilité de télécharger le formulaire d'inscription) ou encore envoyer un courriel directement à l'ABC-NB à l'adresse : cle@cbanb.com ou téléphoner directement au 506-452-7818.

LES AUTRES PROJETS, EN BREF

Journées de formation en droits linguistiques : Les dates ne sont pas encore fixées, mais déjà le travail dans ce projet est bien amorcé. Nous avons toujours l'intention de tenir cette activité à Fredericton, à l'automne 2007 ! Détails à venir...

Refonte du site Web de l'AJEFNB : L'AJEFNB ne perd pas espoir et continue à explorer toutes les avenues pour trouver du financement pour ce projet important. Nous vous tiendrons au courant de tout développement dans cet important projet !

Promotion de l'offre active aux points de service : Comme dernière activité prévue dans le Plan de communication national, l'AJEFNB va continuer à promouvoir l'offre active de l'accès à la justice dans la langue de son choix, mais en visant plus particulièrement les services offerts dans le secteur public du Nouveau- Brunswick. L' Association a également comme objectif de sensibiliser les médias à l'accès à la justice sous le thème « Accès justice – une assise essentielle au maintien de notre collectivité ». Nous en sommes aux étapes prépara- toires mais les travaux avancent bien.

Vous avez des idées de projets ou désirez discuter de dossiers avec nous ? Vous pouvez communiquer avec Claire LEVASSEUR en composant le 506-853-4154 ou par courriel à directiongenerale@ajefnb.nb.ca. V os commen- taires sont les bienvenus !

PROFIL D'UN MEMBRE

L'hon. Brigitte SIVRET – Diplômée de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Brigitte SIVRET a exercé le droit pendant plus de 15 ans dans la région de Bathurst dans les domaines du droit criminel, du contentieux civil et du droit administratif, avant d'être nommée juge. Elle a de plus été mandataire du procureur général du Canada pendant plusieurs années à l'égard d'affaires criminelles liées à des lois fédérales.

Bien connue et estimée dans sa communauté, la juge SIVRET a été, entre autres, coprésidente du Comité d'étude sur les services de santé, présidente du Réseau santé Nor-est, membre du Conseil d'administration d'Énergie NB, des Jeux de l'Acadie, de la Société Promotion Grand-Pré et du premier Conseil d'administration du Centre K.-C.-Irving, à Bathurst.

Les nouvelles fonctions de la juge SIVRET la portent à voyager un peu partout dans la province, mais elle n'est pas étrangère aux déplacements... Passionnée des voyages et de la voile, elle a visité tous les continents du monde, sauf l' Australie !

Nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions. Félicitations !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau- Brunswick.

Président Sacha D. MORISSET
Adresse. AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web. www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB TIENDRA SES ASSISES À MONCTON

Marquez la date à votre calendrier ! Les assises annuelles auront lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le **samedi 3 novembre** prochain. Le Conseil d'administration va recommander l'adoption de modifications au règlement administratif de l'AJEFNB pour que le mandat du président soit d'une durée de 2 ans, que celui du président sortant demeure à un an, que les postes de secrétaire et trésorier soient combinés et que les fonctions de ce dernier poste soient définies. Des modifications nécessaires pour assurer une concordance des autres articles du règlement avec ces changements feront également partie de la proposition. Nous vous rappelons que tous les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'Association vous intéressent et que vous pensez être en mesure d'y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec Christian Michaud, responsable du Comité des candidatures, au 506-863-1131 ou à l'adresse cmichaud@coxandpalmer.com.

L'AJEFNB fête ses 20 ans cette année ! Pour fêter en grand cet important anniversaire, l'AJEFNB a invité le **président fondateur** de l' Association, **Me Maurice Bourque**, à vous offrir ses réflexions sur l'évolution de l'AJEFNB depuis ses débuts et ce, pendant une soirée dégustation. De fait, l'AJEFNB profite de la présence d'Expo Vins et Gastronomie 2007 et vous propose une soirée de dégustation exclusive des vins primés du festival, accompagnés de superbes fromages le **vendredi 2 novembre prochain**, à compter de **18 h 30**, au **Château Moncton**. Encore cette année, M. Georges Wybouw,

accompagné de sa conjointe Odette Albert, sera votre sommelier et animateur pour cette soirée spéciale. Nous vous invitons à venir découvrir de nouveaux fromages qui vous seront offerts par La Bergerie aux 4 vents (les propriétaires Monique Roussel et André Martineau seront également de la partie). Venez donc en grand nombre vous remémorer les meilleurs moments de l'histoire de l'AJEFNB, en dégustant des vins et fromages exquis ! C'est une activité à ne pas manquer !

C'EST L'AUTOMNE, ON PARLE RECRUTEMENT !

Un nouveau record ! En 2007, l'AJEFNB a inscrit **270** membres à son registre ! Les efforts soutenus des membres de son Conseil d'administration ont porté fruit ! Nous nous devons de mentionner le nombre record d'étudiants en droit qui ont adhéré à l'AJEFNB pendant cette période. Un merci spécial au représentant étudiant Sacha Baharmand, qui terminait son mandat en avril 2007.

La campagne 2008 débutera bientôt et vous serez invité à renouveler votre adhésion. L' Association compte sur votre appui afin qu'elle puisse continuer ses activités de revendication de dossiers qui lui tiennent à coeur, mais également afin qu'elle soit en mesure de continuer à développer des projets de sensibilisation aux droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Notre objectif en 2008 ? 275 membres !

FERMETURE DE PALAIS DE JUSTICE AU N.-B.

L'AJEFNB s'inquiète de récentes fermetures de palais de justice dans la province. Plusieurs municipalités francophones de la province ont exprimé publiquement de sérieuses préoccupations quant aux répercussions du plan de regroupement de services aux tribunaux du gouvernement provincial. Les justiciables de plusieurs municipalités dans la province doivent maintenant se déplacer vers des palais de justice dans des municipalités plus ou moins avoisinantes pour obtenir des services juridiques. Les ressources mises en place sont-elles suffisantes pour assurer un accès équitable à la justice et un service de qualité dans la langue de choix du justiciable ? C'est un dossier à suivre...

PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE DU CANADA

Vous vous souviendrez que l'AJEFNB avait réagi aux coupures annoncées par le gouvernement Harper l'automne dernier, dont l'abolition du **Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ)**. L'Association avait alors invité le gouvernement Harper à reconsidérer sa décision et à consulter les communautés affectées. Plusieurs mois se sont écoulés depuis ces annonces et maintenant, une équipe d'avocats composée de Maîtres **Michel Doucet**, **Christian Michaud** et **Mark Power** poursuit ses démarches auprès de la Cour fédérale du Canada dans une demande de contrôle judiciaire, pour attaquer la légalité de la décision d'abolir le financement du PCJ. Le lundi 24 septembre 2007, selon l'échéancier fixé par voie d'ordonnance par consentement, la demanderesse, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), a déposé son dossier composé notamment d'un mémoire juridique en vue de faire valoir les arguments écrits à l'encontre de l'abolition du PCJ. Mes Doucet et Michaud, qui sont membres de l'AJEFNB, poursuivent ce dossier sur une base pro bono, sans oublier de souligner l'important apport de Me Power sur le plan de la recherche et de la rédaction des arguments juridiques, également sur une base pro bono. L'équipe d'avocats compte pouvoir présenter les plaidoiries orales devant une audience en Cour fédérale au début 2008. Nous devons donc demeurer vigilants pour

opposer toute abolition de programmes mis en place pour le maintien, le développement et l'épanouissement des communautés linguistiques officielles du pays tout entier.

PLAN DE COMMUNICATION PHASE 3

L'AJEFNB mène, de concert avec les associations de juristes d'expression française au Canada et chapeauté par la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (F AJEFCL), une campagne de sensibilisation intitulée « Accès à la justice – une assise essentielle au maintien de notre collectivité ». Vous vous rappellerez que cette campagne, qui s'étale sur trois ans (2005-2008), vise essentiellement l'accès à la justice en français ou dans la langue officielle de son choix. Différents volets sont mis de l'avant à chaque année de la campagne afin de sensibiliser les justiciables à leurs droits linguistiques. Un des deux volets abordés cette année porte sur les relations médiatiques. À cet égard, paraîtront, de temps à autre, des lettres d'opinion et des capsules juridiques dans divers journaux de la province. Afin de rendre le déroulement plus interactif avec nos membres, nous vous demandons de nous faire part d'incidents ou d'histoires à succès concernant l'accès à la justice en français. Par exemple, si vous avez pris connaissance d'une faiblesse dans l'offre active des services en français provenant d'une institution gouvernementale, nous aimerions le savoir et attirer l'attention de l'électorat et des élus provinciaux sur le problème par le biais des médias dans le cadre de cette campagne de sensibilisation. Pour plus d'information ou pour nous partager vos histoires, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale au 506- 853-4154 ou à l'adresse directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

LES AUTRES PROJETS, EN BREF

Journées d'étude en droit linguistique : Le financement pour cet important projet est maintenant confirmé et les dates identifiées sont les 15 et 16 mars 2008. Nous avons toujours l'intention de tenir cette activité à Fredericton, sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec leur faculté de droit. Nous vous fournirons plus de détails dans les mois à venir, mais vous pouvez déjà réserver ces dates !

Refonte du site Web de l' AJEFNB : L' AJEFNB continue à explorer toutes les avenues possibles pour obtenir le financement nécessaire afin d'effectuer une refonte complète de son site Web. Nous espérons amorcer les travaux dans le présent exercice.

Vous avez des idées de projets ou désirez discuter de dossiers avec nous ? Vous pouvez communiquer avec Annie FOULEM-HACHÉ en composant le 506-853-4154 ou par courriel à directiongenerale@ajefnb.nb.ca. Vos commentaires sont toujours les bienvenus !

**MARIE-FRANCE ALBERT,
COPRÉSIDENTE NATIONALE**

L'AJEFNB apprenait en juin dernier que **Marie-France Albert**, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et alors représentante du corps professoral au Conseil d'administration de l'AJEFNB, a été choisie pour occuper le poste de coprésidente nationale du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada. Ce Conseil regroupe 21 facultés de droit à travers le pays et s'intéresse surtout à l'enseignement du droit, à la recherche en droit, à la coopération entre les facultés de droit, aux relations entre les professeurs de droit, aux organismes d'accréditation et à la profession juridique. Sincères félicitations !

**À PROPOS DE LA REVUE DE LA
COMMON LAW EN FRANÇAIS**

Depuis que l'Université d'Ottawa a décidé de se retirer de l'aventure de la Revue de la common law en français, la Faculté de droit de l'Université de Moncton en a progressivement fait sa revue. Depuis 5 ans déjà, une nouvelle équipe a assuré la publication régulière des volumes 4(2) à 8 et sortira son volume 9 au début décembre. Les rubriques se sont multipliées et les auteurs se sont diversifiés. Aussi, les présidents des associations de juristes d'expression française à travers le pays lui ont-ils accordé leur patronage. Elle accueille régulièrement de hauts magistrats, dont la juge en chef de la Cour suprême, l'hon. Beverly McLachlin, ou, notamment dans le prochain numéro, le juge Michel Bastarache. Elle s'est aussi internationalisée, puisque le prochain numéro contiendra des articles de trois professeurs français

familiers avec la common law, puisqu'ils enseignent à King's College et University College à Londres et à la Louisiana State University. Les praticiens du Nouveau-Brunswick et d'autres provinces y présentent également leurs articles ou commentaires de jurisprudence ou de législation. Ainsi encouragée par le monde juridique néo-brunswickois, canadien et international, la Revue fêtera l'an prochain son dixième anniversaire, en même temps que les 30 ans de la Faculté de droit. Quelle meilleure marque de soutien que de s'y abonner pour 30 \$ par an, ou de lui faire un don déductible de vos impôts. Pour tout renseignement, communiquez avec Jacques Vanderlinden, rédacteur en chef de la Revue et professeur émérite de l'Université de Moncton, à l'adresse courriel jacques.vanderlinden@umoncton.ca.

APPEL AUX PRATICIENS !

L'Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (AÉÉDUM) est à la recherche de praticiens intéressés à partager leurs expériences de travail avec les étudiants de la Faculté de droit. Les étudiants veulent organiser des rencontres avec des praticiens pour discuter de la pratique journalière du droit dans différents domaines. Les domaines identifiés sont le droit criminel (défense ou Couronne), le droit de la famille, l'arbitrage et la médiation, le droit collaboratif, la propriété intellectuelle, le droit immobilier, le droit de la santé et le droit du travail. Besoin de renseignements ? Communiquez avec Solange Buissé à l'adresse aedum@umoncton.ca.

**NOMINATION DE JUGES
FRANCOPHONES AU MANITOBA**

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (1990), **Michel Chartier** a été nommé juge à la Cour provinciale du Manitoba en septembre dernier. Au moment de sa nomination, M. le juge Chartier exerçait le droit à Winnipeg. Mentionnons également la nomination de **Lee Ann Martin**, qui peut également entendre les causes dans les deux langues officielles. Félicitations !

PROFIL D'UN MEMBRE

Maurice BOURQUE – Diplômé de la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, Maurice Bourque pratique le droit dans sa ville natale d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, depuis son admission au Barerenau 1975. Ayant œuvré dans les domaines du litige ,civil criminel et administratif et du droit de la fam,il liel a également développé une pratique notariale imptoertan jusqu'à 1990. Depuis ce temps, il se consacre seixvcel-ument au litige civil et à plaider devant certainribsu tnaux administratifs. Nommé conseiller de la Reine en3 1, 9c9et avocat chevronné est bien connu dans sa communauté. Mentionnons son importante contribution à la Soéciét historique du Madawaska et à la Société des Acsa deiten Acadiennes du Nouveau-Brunswick, son engagemesnt dan son Barreau local et surtout son dévouement envers l'AJEFNB. Président fondateur, il a siégé à sons ceoiln d'administration jusqu'en 1991. En 1992, l'AJEFNuBi l accordait le titre d*Jeu riste de l'année*. D'ailleurs, il en fut le premier récipiendaire ! Il a prononcé de nomsberesu conférences et publié bon nombre d'articles. Comme loisirs, mentionnons le conditionnement physique, l natation, la chasse (perdrix et lièvre), la pêth ela e lecture. Pour ce qui est de voyages, il en esti opnansés ! L'Association reconnaît la contribution inestimlea bde ce premier président et le remercie sincèremenst ade grande générosité.

Le Bref est publié par Al'ssocation des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Sacha D. MORISSET

Adresse AJEFNB

Pavillon Adrien-J.-

Cormier

Université de Moncton

Moncton NB E1A 3E9

Téléphone(506) 853-4151

Télécopieur(506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Webwww.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.

L'AJEFNB APPUIE LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'AJEFNB exprime son accord... et son inquiétude – L'AJEFNB est d'accord avec les recommandations du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, qui déposait son rapport annuel 2006-2007 le 19 novembre dernier. Dans son rapport, le commissaire fait état de la situation actuelle des droits linguistiques dans la province et « exprime sa déception du fait que, à la fin de l'exercice financier, il n'a reçu aucune réponse officielle du ministère de la Justice sur la question ».

Vous vous rappellerez l'Association avait déposé une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick concernant la publication simultanée dans les deux langues officielles des décisions des tribunaux de la province. L'élément de discorde porte, entre autres, sur le sens à donner au terme « publié » et au concept de « simultanéité » (voir l'article 24(2) de la LLO).

La réalité au Nouveau-Brunswick, c'est que certaines décisions sont publiées d'abord en anglais et par la suite traduites en français. Mais ce n'est pas tout... Pour compliquer encore davantage la situation, certaines décisions sont publiées dans le recueil officiel de la province uniquement en anglais. Les juristes francophones néo-brunswickois doivent donc lire certaines décisions en anglais. L'AJEFNB juge que cette situation inacceptable perdure depuis trop longtemps. Chaque décision publiée qui n'est pas

traduite bloque l'accès des francophones de la province à la justice.

L'AJEFNB s'inquiète de la passivité du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'agir concrètement suivant les recommandations du commissaire. En quatre ans, le gouvernement n'a pas agi sur ses propres garanties offertes par l'adoption de la Loi sur les langues officielles. Les questions à se poser sont les suivantes : « Le gouvernement du Nouveau-Brunswick va-t-il prendre au sérieux les recommandations du commissaire ? Verra-t-on finalement l'adoption d'un plan directeur en matière de langues officielles au Nouveau-Brunswick ? Les droits linguistiques des Néo-Brunswickois francophones seront-ils un jour respectés ? »

PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE... UN DOSSIER QUI PREND DE L'AMPLEUR

Dans le dernier numéro du *Bref*, nous avons mentionné qu'une équipe d'avocats poursuit ses démarches auprès de la Cour fédérale du Canada dans une demande de contrôle judiciaire, pour attaquer la légalité de la décision d'abolir le financement du Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ). Le 21 novembre dernier, le commissaire fédéral aux langues officielles, M. Graham FRASER, a annoncé sa décision de demander à cette même cour de lui accorder le statut d'intervenant dans le recours

entrepris par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) pour faire annuler la décision du gouvernement fédéral d'abolir le PCJ. Selon M. RFASER, « l'abolition du Programme prive les communautés de langue officielle en situation minoritaire d'un outil essentiel pour assurer leur protection et leur développement ». C'est un dossier que l'AJEFNB suit de très près.

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CHANGÉ !

À la suite de l'assemblée générale annuelle du 3 novembre dernier, les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau conseil d'administration pour la prochaine année. Au bureau de direction : **Anik BOSSÉ**, présidente, **Stéphanie L UCE**, vice-présidente, **Julie EMOND**, secrétaire-trésorière et **Sacha MORISSET** qui devient président sortant. Les régions sont représentées par : **Florian ARSENEAULT** (Chaleur), **Danielle BASTARACHE** (Fundy), **Glen GALLANT** (Fredericton), **Guylaine GODIN** (Péninsule acadienne), **Tina LAGACÉ- RIVARD** (Victoria-Carleton), **Larry LANDRY** (Restigouche), **Louis PLOURDE** (Madawaska), **Maurice RICHARD** (Westmorland) et **Mark ROBERE** (Miramichi-Kent). La Faculté de droit de l'Université de Moncton est représentée par **Pierre FOUCHER** (corps professoral) et **Solange BUISSÉ** (corps étudiant). Fait également partie du conseil d'administration **Claire LEVASSEUR**, en tant que responsable du Comité des services juridiques. Au menu cette année, on retrouve la refonte du site Web de l'Association, le Plan national de promotion des droits linguistiques (promotion de l'offre active aux points de service et sensibilisation des médias), des Journées d'étude en droit linguistique, un camp en droit pour l'été 2008 et possiblement de la formation en droit collaboratif.

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu en février 2008. Désirez-vous qu'un sujet particulier y soit traité ? N'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale de l'Association, Annie FOULEM-HACHÉ, en composant le 506-853-4154 ou par courriel à l'adresse directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE

C'est le 17 décembre dernier que le ministre fédéral de la Justice a annoncé la nomination de l'avocat Zoël DIONNE à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick ! Il remplace le juge Richard BELL, qui fut nommé juge à la Cour d'appel. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, le juge DIONNE a exercé le droit au sein du cabinet Thibodeau, Dionne, Lévesque à Edmundston jusqu'à sa nomination. Il a pratiqué dans les domaines du droit commercial, corporatif, pénal, de la construction, de l'agriculture, de la famille, de l'immobilier et de l'insolvabilité. Mentionnons que le juge DIONNE est membre de l'AJEFNB depuis ses débuts.

Sincères félicitations !

TROIS MEMBRES SONT NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

En novembre dernier, le procureur général de la province annonçait la nomination de onze nouveaux conseillers de la Reine, dont trois membres de l'AJEFNB. Félicitations à **Hélène BEAULIEU** (Moncton), à **Jean-François C YR** (Edmundston) et à **Charles R. LEBLANC** (Caraquet) ! Sachez que le juge en chef de la province, l'honorable J. Ernest DRAPEAU, préside le comité responsable de faire des recommandations au lieutenant-gouverneur.

AVEZ-VOUS RENOUELÉ VOTRE ADHÉSION ?

Avez-vous rempli et posté votre formulaire d'adhésion pour 2008 ? Si la réponse est non, vous avez encore le temps de le faire ! Cette année, l'Association vise fracasser tous les records de recrutement ! Avec votre appui, nous sommes convaincus que l'objectif est réaliste. Ne tardez plus !

MAINTENANT, PLACE AUX PROJETS !

Pour les projets confirmés :

Journées d'étude en droit linguistique : Les préparatifs vont bon train ! Les 14 et 15 mars 2008

ont à bloquer dans votre agenda ! *Les Journées d'étude* auront lieu à Fredericton, sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la faculté de droit. Les ateliers s'annoncent très intéressants. Plus de détails à venir...

Refonte du site Web de l'AJEFNB : Bonne nouvelle ! L'AJEFNB a obtenu le financement nécessaire de Justice Canada afin d'effectuer d'importantes modifications techniques à son site Web. La transformation débutera pendant le présent exercice.

Plan de communication : Relations médiatiques : Si vous consultez régulièrement le quotidien L'Acadie Nouvelle, vous aurez sans doute remarqué trois chroniques qui sont parues depuis le début de l'automne, ainsi que quelques lettres d'opinion portant sur l'accès à la justice en français. L'Association compte publier d'autres textes dès janvier. Restez à l'écoute !

Plan de communication : Promotion de l'offre active aux points de service : Ce volet du Plan vise à assurer et à promouvoir l'offre active de services en français dans les différents points de services gouvernementaux, afin que les justiciables francophones soient assurés d'un service dans la langue de leur choix.

Pour les projets potentiels :

Camp d'été en droit : L'Association souhaite toujours offrir des camps d'été en droit en 2008. Une demande a été déposée auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick pour la tenue de deux camps – un pour les élèves du primaire et un pour les élèves du secondaire.

Sessions en droit collaboratif : L'AJEFNB a demandé du financement auprès de Justice Canada (*Fonds de la famille axé sur l'enfant*) dans le but de développer du matériel de formation afin de pouvoir offrir, à moindre coût et plus fréquemment, des sessions en droit collaboratif.

Si vous avez des idées de projets ou désirez discuter de dossiers avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec Annie FOULEM-HACHÉ en composant le 506-853-4154 ou par courriel à directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

L'ART DE PLAIDER DEVANT LES TRIBUNAUX : COURS INTENSIF

La Faculté de droit de l'Université de Moncton offrira, du **15 au 20 juin 2008**, un cours intensif de **plaidoirie**. Cette formation a comme objectif de faire acquérir aux avocats des connaissances et des techniques fondamentales de la plaidoirie en matière civile et criminelle. Le cours s'adresse principalement aux avocats qui pratiquent depuis au moins deux ans et au plus douze ans et qui ont un peu d'expérience dans le domaine du contentieux, mais peu d'expérience en plaidoirie. Le cours est organisé par le professeur James E. LOCKYER, c.r., de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, avec le concours du professeur Garry D. WATSON, c.r., de Osgoode Hall Law School. Pour d'autres renseignements, vous pouvez communiquer avec le professeur LOCKYER en composant le 506-858-4560 ou par courriel à l'adresse james.lockyer@umoncton.ca.

APPEL AUX PRATICIENS !

L'Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (AÉÉDUM) est toujours à la recherche de **praticiens** intéressés à partager leurs expériences de travail avec les étudiants de la Faculté de droit. Les étudiants veulent organiser des rencontres avec des praticiens pour discuter de la pratique journalière du droit dans différents domaines. Les domaines identifiés sont le droit criminel (défense ou Couronne), le droit de la famille, l'arbitrage et la médiation, le droit collaboratif, la propriété intellectuelle, le droit immobilier, le droit de la santé et le droit du travail. Ça pourrait vous intéresser ? N'hésitez pas à communiquer avec Solange BUISSÉ (aeedum@umoncton.ca).

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec honneur et fierté que j'accepte la présidence de l'AJEFNB. Depuis mes débuts à l'École de droit, j'ai l'Association à cœur. Lors de ma troisième année d'études en droit, je fus élue par mes pairs en tant que représentante étudiante de l'AJEFNB. Par conséquent, j'ai eu la chance de siéger au Conseil d'administration de l'Association et ainsi saisir les enjeux importants de l'AJEFNB. Mon expérience en tant que vice-

présidente depuis les deux dernières années s'est également avérée un atout majeur dans le suivi à donner aux dossiers *chauds* de l'Association.

Je peux vous confirmer que l'année 2008 s'annonce déjà bien remplie – la nomination de Monsieur Bernard LORD comme dirigeant des travaux de consultation sur la dualité linguistique et les langues officielles, l'organisation des *Journées d'étude en droit linguistique*, le *Plan de communication* et la refonte du site Web de l'AJEFNB. Nous espérons pouvoir offrir en 2008 un camp d'été en droit.

Je tiens également à préciser que le recrutement des membres me tient énormément à cœur. Toutefois, j'ai un défi de taille cette année, puisque mon prédécesseur m'a laissé avec un record de recrutement atteignant les 270 membres pour l'année 2007 ! Bravo Sacha !!! Je profite donc de l'occasion pour inviter les membres actuels à renouveler leur adhésion et peut-être à inciter leurs collègues de travail à adhérer également. L'objectif cette année, c'est d'atteindre les 300 membres !

Je suis également choyée de pouvoir compter sur l'appui d'un conseil d'administration dynamique et compétent. Je vous assure de mon entière collaboration tout au long de mon mandat. Je vous invite à me faire part de toute interrogation, suggestion ou idée à l'égard de nos projets. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tous les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'AJEFNB, un très beau temps des Fêtes, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2008.

PROFIL D'UN MEMBRE

Anik BOSSÉ – Originaire de Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, Anik BOSSÉ a fait ses études universitaires à l'Université de Moncton. Diplômée de la Faculté de droit de cette même université, elle exerce le droit avec le cabinet *Volpé Boss* édepuis son admission au Barreau en 2001. Sa pratique est axée surtout sur le droit de la famille.

Pendant ses études en droit, AniOk SBSÉ a siégé au Conseil d'administration de l'AJEFNB à titre de représentante du corps étudiant. Pendant son

mandat, le recrutement des étudiants en droit a atteint un chiffre record et nous devons dire que les représentants étudiants qui lui ont succédé ont travaillé avec acharnement à atteindre ou même dépasser le chiffre magique de 51 ! Ce n'est qu'en 2007 que le représentant étudiant (Sacha Baharmand) a réussi à dépasser son record et à recruter 53 étudiants ! Cela vous en dit gros sur les qualités de notre nouvelle présidente, qui, lorsqu'elle se fixe un objectif en tête, ne se laisse pas facilement détourner !

Anik BOSSÉ est vice-présidente de la Chambre de commerce d'Edmundston et siège également au conseil d'administration de l' Association du Barreau canadien – section Nouveau-Brunswick. Pendant son temps libre, elle pratique le volley-ball de compétition à Edmundston et s'adonne également au ski alpin. Elle est mariée à Marco BOUCHER, professeur et chef de département d'éducation physique à l'école Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, à Edmundston.

*L'Association des juristes
d'expression française du
Nouveau-Brunswick vous
souhaite un heureux temps des
Fêtes !*

Le Bref est publié par l'association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Présidente.</i>	Anik BOSSÉ
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur.</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web.</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.
